

## Compte rendu du CHSCTA du 1er juillet 2014

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail  
de l'Académie de Bordeaux

Ce dernier CHSCTA de l'année scolaire était uniquement consacré au bilan du Programme Annuel de Prévention.

**Pour Force Ouvrière** le bilan des CHSCT est très éloigné de ce que peuvent en attendre les salariés de l'Education Nationale, même si, à la large initiative de FO, le CHSCTA de Bordeaux se montre bon élève avec, par exemple, des avancées notoires en terme de visites et de réunions (au moins bimensuelles).

En réponse à la seule déclaration, celle de la FNEC FP Force Ouvrière, l'administration souhaite préciser que le bilan des CHSCT est une obligation récente. Il a été présenté au CTA de Bordeaux et a suscité peu de réactions des organisations représentatives. L'administration rajoute que le fonctionnement des CHSCT est trop lourd, 5 comités départementaux et 1 comité académique compliquent la communication.

Pour FO, le chantier est immense mais les moyens donnés, notamment en termes de temps pour les Conseillers de Prévention Départementaux ou pour les représentants syndicaux des CHSCT, restent insuffisants au vu du travail réalisé et de celui à venir

**Force Ouvrière constate** que les principales dispositions du décret ne sont pas réalisées, et revendique leur mise en place :

- pas d'**enquête accident de travail** et donc pas d'arbre des causes, pas de possibilité de mise en œuvre de protection collective adaptée, pas de véritable plan de prévention possible.
- l'exercice du **droit de retrait** peut être contesté par l'administration et les CHSCT non réunis dans le délai légal de 24h
- la mise en place laborieuse des **registres Santé Sécurité au Travail** (qui restent des registres de « bobologie - élèves » ou de réclamation des parents dans le premier degré en Gironde, alors qu'ils relèvent strictement de l'application du droit du travail des seuls personnels). Pour l'administration, les responsables de la « sécurité » (gestion des DUER et registres) relèvent des cadres. Monsieur le Recteur rappellera cette obligation à l'ensemble des Chefs d'Etablissements de l'Académie dès la rentrée.

- impossibilité de mettre en place une vraie **médecine de prévention** par manque de médecins. La faiblesse du vivier et la concurrence des salaires proposés par le privé, ou l'utilisation de la loi du 12 mars 2012 (dite de CDIisation) ne suffisent pas, ni non plus la transposition dans la fonction publique de la notion de « médecins collaborateurs » du secteur privé : les médecins nécessaires ne sont pas là !

**PPMS** : la FNEC FP Force Ouvrière a aussi rappelé que pour ce qui concerne les PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité), la circulaire de 2002 était enfin en réécriture.

**Le bilan** fait apparaître :

- la mise en place des **visites du CHSCTA effectives** dans les établissements, écoles et services (5 visites réalisées cette année pour le seul CHSCTA).

- l'envoi d'une **circulaire** pour un bilan des Commissions Hygiène et Sécurité des EPLE (CHS).

- **tous les personnels de laboratoire** de l'académie ont bénéficié d'une visite médicale, les suivis éventuels seront réalisés.

- **CMR (agents Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques)** : le travail de **prévention des risques CMR « poussières de bois »** se poursuit, et celui de **prévention CMR « poussières métalliques »** se met en place pour les établissements concernés EREA, LP.

- une **prévention des risques auditifs et troubles de la voix** réalisés dans 10 Lycées Professionnels de l'académie : elle indique des problèmes médicaux importants chez un enseignant sur trois, et sera poursuivie par un projet en écoles maternelles.

- une attention particulière a été de mise pendant toute cette année pour les **risques psycho sociaux (RPS)**, en particulier pour les problèmes de harcèlement. Les réponses apportées ne sont pas encore vraiment satisfaisantes indique l'administration. Leur prévention est très difficile.

- la dimension de l'outil **Document Unique des Risques professionnels (DUER)** au service de la Santé et la sécurité des personnels n'est pas encore « installée ». Le logiciel « collèges et écoles » est d'utilisation difficile.

- les **chefs de services ou chefs d'établissements** sont très sollicités. Pour Force Ouvrière, les conditions de travail dégradées les touchent de plein fouet et ces personnels relèvent, eux aussi, du CHSCTA. Il est nécessaire de leur permettre de mettre en place les obligations réglementaires en matière de santé sécurité au travail sereinement, et à faire preuve de précaution dans cet exercice. Un document de synthèse semble nécessaire pour préciser cela de manière claire et organisée, «en forme de fil conducteur ou de guide ».

**Force Ouvrière** a demandé que, dès le premier trimestre, les visites déjà prévues au **LP de l'Estuaire de Blaye** et de la **DSDEN33** soient effectives. Les programmations se feront à la rentrée.

Enfin FO a évoqué la situation du collège d'Artix :

**Force Ouvrière, au CHSCTA, ne peut pas prendre acte d'un retour à la normale au collège d'Artix, sans avoir les éléments de certitudes sur les causes initiales des problèmes rencontrés et l'efficacité de leur traitement.**

Un bilan complet est nécessaire, tous les éléments ne sont pas encore disponibles au rectorat indique l'administration, il sera fait dès le CHSCTA de rentrée (demande exclusive de Force Ouvrière).

**Le CHSCTA** a un immense chantier devant lui, et bien que Force Ouvrière ait déploré aujourd'hui que la santé, la sécurité et les conditions de travail des enseignants soient loin d'être une priorité pour l'Education Nationale, **les représentants de la FNEC FP Force Ouvrière** y mettront tout en œuvre, dès la rentrée 2014, pour que les dispositions du décret se mettent en place au bénéfice de l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail **de tous les salariés, titulaires, stagiaires ou contractuels, de tous les services, établissements et écoles de l'académie de Bordeaux.**

Jean François Larequie, Eric Martel, représentants FNEC FP Force Ouvrière

